

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNEGROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 JANVIER 2019

P.V. N° 104
Dossier N° 10

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les délibérations du Bureau du Conseil d'administration du 17 décembre 2014 – PV n° 72 – dossier n° 2.2-1 et du Conseil d'administration du 27 mars 2017 – PV n° 97 – dossier n° 11 autorisant la vente de biens immobiliers, propriétés du SDIS 77 situés à Gurcy-le-Châtel,

VU la délibération du Conseil d'administration du 20 décembre 2017 – PV n° 100 – dossier n° 9 relative à la cession de deux parcelles foncières à la commune de Gurcy-Le-Châtel,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration relatif à la cession d'une parcelle foncière à la Commune de Gurcy-le-Châtel – mise en vente et cessions de biens immobiliers, propriétés du SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver les cessions ci-dessous :

I – Cession d'une parcelle foncière à la Commune de Gurcy-le-Châtel :

- ✓ De rapporter sa délibération du 20 décembre 2017 et d'approuver le principe d'une cession, d'une partie de la parcelle du centre de formation du SDIS 77, de l'ordre de 106 m², au profit de la commune de Gurcy-le-Châtel pour faciliter les opérations de maintenance de sa station d'épuration, sous réserve d'un avis favorable du conseil municipal de la commune ;
- ✓ Autoriser cette cession sans contrepartie financière ;
- ✓ Donner délégation au Directeur des affaires Administratives et Financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette cession.

II-1 - Cession du bien immobilier situé au 12 bis rue Branly – commune de Gurcy-le-Châtel :

- ✓ Autoriser la vente de ce bien à Madame Vanessa BOYER (LE RUYET) ;
- ✓ Autoriser la vente au prix de 101 000 €, soit - 10,62 % par rapport à l'estimation de la Direction générale des finances publiques ;
- ✓ Donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette cession.

II-2 - La cession d'un bien immobilier situé au 14 rue Branly – commune de Gurcy-le-Châtel

- ✓ Autoriser la vente de ce bien à Monsieur Pascal LEGRAND ;
- ✓ Autoriser la vente au prix de 97 000 €, soit - 14,16% par rapport à l'estimation de la Direction générale des finances publiques ;
- ✓ Donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette cession.

II-3 - La cession d'un bien immobilier situé au 18 rue Branly – commune de Gurcy-le-Châtel

- ✓ Autoriser la vente de ce bien à Monsieur Thierry BOURNAUD ;
- ✓ Autoriser la vente au prix de 142 000 €, soit - 10,13% par rapport à l'estimation de la Direction générale des finances publiques ;
- ✓ Donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette cession.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT